

Leçon 2 : Les ordres de gouvernement



QUESTIONS GUIDES

- 1 **Comment le gouvernement est-il organisé au Canada?**
- 2 **Quels impacts les différents ordres de gouvernement peuvent-ils avoir sur ma vie?**

APERÇU

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et domaines de compétences.

Dans cette leçon, les élèves examineront les différents ordres de gouvernement en découvrant, notamment, les rôles des dirigeants et des représentants élus et la répartition de leurs responsabilités et domaines de compétences. Ensuite, les élèves créeront un tableau d'affichage sur lequel ils présenteront des domaines de compétence et services gouvernementaux. Ils expliqueront comment ceux-ci affectent leur vie, en utilisant des photos, des articles ou des publications provenant des médias sociaux. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves détermineront quel niveau de gouvernement a le plus d'impact sur leur vie et/ou verront l'intérêt qu'il y a à pouvoir distinguer les différents niveaux.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- identifier les rôles et les responsabilités qui sont associés aux différents ordres de gouvernement au Canada;
- décrire de quelle manière les gouvernements collaborent sur les grands enjeux;
- expliquer l'impact des différents niveaux de gouvernement sur leur vie en donnant des exemples précis.

Introduction

1. Affichez trois feuilles de papier cartonné dans la classe et indiquez sur chacune le nom d'un niveau de gouvernement (fédéral, provincial, municipal).
2. Lorsque les élèves entreront dans la classe, demandez-leur d'écrire une chose qu'ils savent déjà sur chaque niveau de gouvernement. Les élèves peuvent également écrire sur des notes autocollantes et les afficher sur du papier cartonné.
3. Passez en revue les connaissances actuelles des élèves avec l'ensemble de la classe.

Activités

1. Présentez la structure du gouvernement au Canada avec la vidéo « [Les ordres de gouvernement](#) » et/ou le Diaporama 2.

Demandez ensuite à vos élèves de réaliser un croquis-note (de l'anglais sketchnote) pour en résumer le contenu.

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les croquis-notes (ou croquinos) sont des cartes visuelles de ce que les élèves ont pu retenir d'une explication ou d'une leçon, créées à partir de remarques écrites, de dessins, d'icônes, de formes et d'autres éléments visuels tels que des flèches, des cases et des lignes. Ils permettent aux élèves de synthétiser et de résumer visuellement des idées afin de mieux les retenir. Un exemple est fourni sur le site Web du programme dans la section Leçon 3.

2. Examinez le Document 2.1 et discutez avec la classe de la répartition des responsabilités.

Expliquez aux élèves que les différents niveaux de gouvernement travaillent ensemble sur de nombreuses questions, comme les soins de santé. Par exemple :

- Le gouvernement fédéral se concentre sur le financement des provinces et des territoires (par le biais du Transfert canadien en matière de santé), ainsi que sur la protection de la santé, la surveillance et la prévention des maladies, y compris l'approbation et l'achat de vaccins.
- Le gouvernement provincial s'occupe de la prestation des soins de santé, notamment des hôpitaux et des médecins, de la promotion de la santé et des initiatives de santé publique telles que les campagnes de vaccination.

- Les gouvernements municipaux abritent des cliniques de santé, appliquent les règlements de santé publique et fournissent des services de santé.
 - Certaines institutions de gouvernance autochtones, comme les conseils de bande des Premières Nations, gèrent les services de santé locaux dans les réserves.
3. Créez un tableau d'affichage ou un diaporama sur lequel les élèves peuvent indiquer comment les services ou les décisions du gouvernement affectent leur vie. Pour chaque niveau de gouvernement, les élèves peuvent apporter leur contribution en joignant des photos, des articles de presse/titres d'articles, des communiqués de presse du gouvernement, des publications provenant des médias sociaux et d'autres informations connexes. Demandez à chaque élève de faire une proposition pour tous les niveaux de gouvernement.

Les élèves peuvent également produire leur propre diaporama avec une ou deux diapositives pour chaque niveau de gouvernement.

Consolidation des acquis

1. Demandez aux élèves de noter une nouvelle chose qu'ils ont apprise sur des notes autocollantes pour chaque ordre de gouvernement et de les placer sur les papiers cartonnés que vous avez utilisés pour *l'activité d'introduction*.
2. Demandez aux élèves de répondre par écrit à l'une ou aux deux questions suivantes (Activité 2.2) :
 - Quel niveau de gouvernement a le plus grand impact dans ta vie? Pourquoi? Justifie ta réponse à l'aide de deux exemples réels.
 - Est-il important de connaître les responsabilités de chaque niveau de gouvernement? Explique ton raisonnement.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

| | |
|---|--|
| Les apprenant.e.s de la langue française | <ul style="list-style-type: none">• Fournissez à l'avance les mots clés et les définitions (par exemple, représentant.e élu.e, gouvernement fédéral, provincial et municipal, premier.ère ministre, député.e, mair.esse ou préfet.ète, conseiller.ère provincial.e/échevin.e).• Donnez aux élèves l'accès à la vidéo et au diaporama de la leçon avant les discussions et les activités en classe (« Les ordres de gouvernement »).• Activez les sous-titres de la vidéo.• Donnez des exemples ou montrez des images pour chaque champ de responsabilité. |
| Pédagogie inclusive | <ul style="list-style-type: none">• Examinez un ou plusieurs groupes d'él.u.e.s et discutez de la nécessité d'une plus grande diversité en politique.• Examinez la structure de gouvernance d'une communauté des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit voisine. |
| Accessibilité et accommodements | <ul style="list-style-type: none">• Si le travail en groupes de deux ou en petits groupes n'est pas possible, vous pouvez utiliser un outil en ligne pour les discussions et réflexions collaboratives. Si les élèves ont besoin de s'exercer davantage pour approfondir leurs connaissances, demandez à un petit groupe d'élèves de créer un jeu de révision, comme un Kahoot. |



MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **État fédéral** rassemble un certain nombre de communautés politiques, avec un gouvernement central (fédéral) qui poursuit des objectifs d'ordre général et des gouvernements locaux distincts (provinces/territoires) qui poursuivent des objectifs au niveau local.

La répartition des responsabilités se trouve dans les articles 91 à 95 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous les dossiers d'intérêt national et international, comme la défense nationale, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, la pêche et les océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, la prestation des soins de santé, le l'aide sociale, les transports et les routes.

Les **municipalités** se voient attribuer leurs pouvoirs par leurs gouvernements provinciaux ou territoriaux. Ces gouvernements municipaux sont responsables de la planification, de la croissance et de la sécurité de leurs communautés. Elles s'occupent de questions locales telles que le traitement de l'eau et des eaux usées, le transport public, les routes et les ponts, les parcs municipaux et les loisirs.

Les **communautés de Premières Nations, d'Inuits et de Métis** ont leur propre système de gouvernance. Ces conseils ou gouvernements partagent certaines responsabilités avec le gouvernement.

Les accords sur les revendications territoriales globales (traités

modernes) conclus entre les gouvernements canadiens et les nations autochtones ont souvent pour effet de donner aux peuples autochtones l'autonomie nécessaire pour choisir leur(s) propre(s) système(s) de représentation et de prise de décision, donc une autonomie gouvernementale.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique *la Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la fabrication et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées de l'aménagement du territoire (zonage), de la collecte des ordures, des égouts et du traitement de l'eau.

Chaque ordre de gouvernement élit des responsables pour représenter la population (les électeur.ice.s), qui habite dans leur région respective (p. ex. : une circonscription, une municipalité). Les **représentant.e.s élu.e.s** sont responsables de proposer, d'étudier, de débattre et de voter des projets de loi (des lois éventuelles), ainsi que de traiter des enjeux soulevés par leurs électeur.ice.s.

Les représentant.e.s à l'échelle fédérale se nomment les **député.e.s fédéraux.ales**. Les représentant.e.s au niveau provincial en Ontario se nomment les **député.e.s provinciaux.ales** et siègent à l'**Assemblée législative**. Les représentant.e.s élu.e.s à l'échelle municipale se nomment les **conseiller.ère.s ou échevin.e.s**.

La plupart des élu.e.s au niveau fédéral, provincial et dans certaines municipalités appartiennent à un parti politique. Un **parti politique** est

un groupe de personnes partageant la même vision et la même idéologie politique, dont l'intention est d'accéder au pouvoir et de créer des changements politiques significatifs. Il n'y a pas de partis politiques au niveau municipal en Ontario.

Autant au niveau fédéral que provincial, la.le chef.fe du gouvernement est appelé.e **premier.ère ministre**. Dans les deux cas, la.le chef.fe du parti qui obtient le plus grand nombre de député.e.s au parlement ou à l'Assemblée législative assume généralement le rôle de chef.fe du gouvernement. De ce fait, la.le premier.ère ministre n'est pas élu.e directement par les citoyen.ne.s.

À la tête de l'administration municipale, on retrouve un.e **maire.sse**, une **préfet.ète** ou un.e **président.e de conseil**. Cette personne est élue directement par la population.

En tant que monarchie constitutionnelle, la.le chef.fe d'État du Canada est un.e souverain.e héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. La.le souverain.e est représenté.e au Canada par la.le **gouverneur.e général.e**, nommé.e par la.le souverain.e sur recommandation du.de la premier.ère ministre.

Dans les dix provinces, la.le souverain.e est représenté.e par la.le **lieutenant.e-gouverneur.e**, qui est nommé.e par la.le gouverneur.e général.e sur la recommandation du.de la premier.ère ministre. Habituellement, la.le gouverneur.e général.e et les lieutenant.e.s-gouverneur.e.s sont nommé.e.s pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant.e du.de la souverain.e au niveau municipal, local ou territorial.

Dans les trois territoires du Canada, les commissaires territoriaux.ales jouent un rôle similaire à celui d'un.e lieutenant.e-gouverneur.e. Les commissaires ne représentent toutefois pas la.le souverain.e. Iels sont nommé.e.s par la.le gouvernement fédéral et iels le représentent.